

Des sociétés de secours mutuels à nos jours

Juin 2022

1673

Edit de Nancy création de la caisse des invalides de la Marine Royale.

1789

Naissance de la 1^{ère} société de Secours Mutuel « moderne » à Paris, la Bourse des malades et des infirmiers de Saint Laurent.

1791

La loi **Le Chapelier** interdit les corporations. Les sociétés de secours mutuels seront plus ou moins tolérées par les gouvernements successifs.

1850

Les idéaux de fraternité de la Révolution de 1848 conduisent à la reconnaissance des Sociétés de Secours Mutuel (SSM).

1852

Le décret du 22 mars institue une nouvelle catégorie de SSM, les sociétés "approuvées". Les nouvelles sociétés bénéficient de nombreux avantages en échange d'une soumission totale au pouvoir impérial : privilèges fiscaux, placements à la Caisse d'épargne et à la Caisse des dépôts, soutien financier de membres honoraires recrutés parmi les notables, etc.

1883

Le premier Congrès de la Mutualité se tient à Lyon en 1883, réunissant 251 sociétés représentant près de 110 000 sociétaires.

1890

Fondation de la Ligue nationale de la Prévoyance et de la Mutualité.

1898

La loi du 1^{er} avril 1898, loi "fondatrice" de la Mutualité. Tout en conservant les trois types de SSM (libres, approuvées, reconnues d'utilité publique), elle élargit le champ de l'intervention mutualiste : retraites, assurances vie et accidents, réalisations sanitaires et sociales...

1902

La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) est créée.

1910 - 1930

Participation à la mise en place du système des retraites ouvrières et paysannes. Puis la Mutualité s'investit davantage encore dans les assurances sociales, jouant un rôle de tout premier plan dans leur gestion.

1930 - 1945

Rapprochement avec le monde du travail, essor de la Mutualité de fonctionnaires, de la Mutualité d'entreprise et constitution d'un réseau national de caisses chirurgicales.

1945

Création de la Sécurité sociale par ordonnance le 4 octobre.

1946

Deux ordonnances de la Sécurité sociale.

1947

En février, la loi Morice reconnaît à la Mutualité le droit de constituer des sections locales de Sécurité sociale, affirmant ainsi sa position d'organisme complémentaire du régime légal.

Puis, la loi du 9 avril 1947 donne aux mutuelles de fonctionnaires une délégation de gestion du régime de sécurité sociale des agents de l'État.

Des sociétés de secours mutuels à nos jours

Juin 2022

1791
2021

1955

Création du **Code de la Mutualité**.

1985

Réforme du Code de la Mutualité. La Mutualité demande à ce que les mutuelles santé entrent dans les directives assurantielles européennes.

Les mutuelles renoncent à l'exclusivité dans le champs de la complémentaire santé et acceptent la normalisation de la concurrence.

1989

Loi Evin. Mise en place du code de bonne conduite pour "moraliser" la concurrence entre mutuelles et assureurs.

1995

Plan Juppé : Contrôle du parlement sur les comptes de la Sécurité sociale (création des PLFSS, et ONDAM. Introduction des Conventions d'Objectifs de Gestion avec les professionnels de santé, création de la CADES, financée par la CRDS. Création des Agences Régionales d'Hospitalisations.

1998

Directive européenne imposant la **séparation des activités assurantielles et gestionnaires**.

1999

Loi du 27 juillet créant la CMU-Complémentaire.

2001

Modification du Code de la Mutualité par ordonnance le 19 avril 2001 (transposition des directives européennes et création du statut de l'élus mutualiste).

2008

Réforme statutaire de la FNMF amenant une nouvelle répartition des compétences entre les Unions régionales et les Unions territoriales.

2009

Loi HPST dite Bachelot. Création des CHT, GHT et CME pour l'Hôpital..
Création des ARH, hausse du numerus clausus,
fin de MICA (retraite anticipée) pour les professionnels de santé.

2013

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a profondément modifié l'organisation de la protection sociale (rupture des solidarités intergénérationnelles) en rendant la complémentaire santé en entreprise obligatoire. Applicable au 1^{er} janvier 2016

2015

Le Congrès de Nantes "Utilité sociale, justice, efficacité : une ambition pour les entreprises mutualistes" ouvre une nouvelle fois la voie de la réforme du Code de la Mutualité, notamment pour **adapter la gouvernance des organismes mutualistes aux enjeux de la couverture collective**.

2016

Loi de modernisation du système de santé dite loi Touraine dont les principales mesures sont : généralisation du tiers payant, programmes nationaux de lutte contre : les déserts médicaux, l'alcoolisme, le tabagisme et contre l'obésité. Extension d'un tarif social pour les soins dentaires (prothèses et orthodontie), optiques et prothèses auditives pour les bénéficiaires de l'ACS. Création de Santé Publique France en remplacement de l'INPES.

1^{er} janvier : Application de la généralisation de la complémentaire santé en entreprise.

2017

Nouveau Code de la Mutualité (par ordonnance).

2020

Mise en place des réformes relatives au 100 % santé ou « reste à charge zéro » et de la Complémentaire Santé Solidaire.